



EPR2

Projet de construction d'une
paire de réacteurs EPR2 et leur
raccordement à proximité de la
centrale de Bugey

ENCART LSF

A l'origine du programme EPR2

Souveraineté énergétique

Réindustrialisation

Décarbonation

La 3e Stratégie Nationale Bas Carbone horizon 2050

Sobriété &
Efficacité

Electrification

ENCART LSF

L'EPR2, une version optimisée et industrialisée de l'EPR



Un réacteur nucléaire qui reprend les atouts de l'EPR

des performances de sûreté, environnementales et de production parmi les plus élevées au monde.



Qui intègre pleinement le retour d'expérience

de tous les chantiers EPR dans le monde et du parc en exploitation, afin d'optimiser coûts et délais de construction.



Dans un programme de 3 paires de réacteurs

afin de bénéficier des effets de palier et de série et ainsi retrouver les bonnes pratiques qui ont fait le succès du parc actuel.



Conçu pour être exploité dans un mix à forte composante en énergies renouvelables

à l'horizon 2040, grâce à sa souplesse de pilotage (manœuvrabilité).



Qui intègre les enjeux de changement climatique à l'horizon 2100

ENCART LSF



EPR2

Le projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey



CHIFFRES CLES

2 réacteurs EPR2
de **1670** MW

Au moins
60 ans
d'exploitation

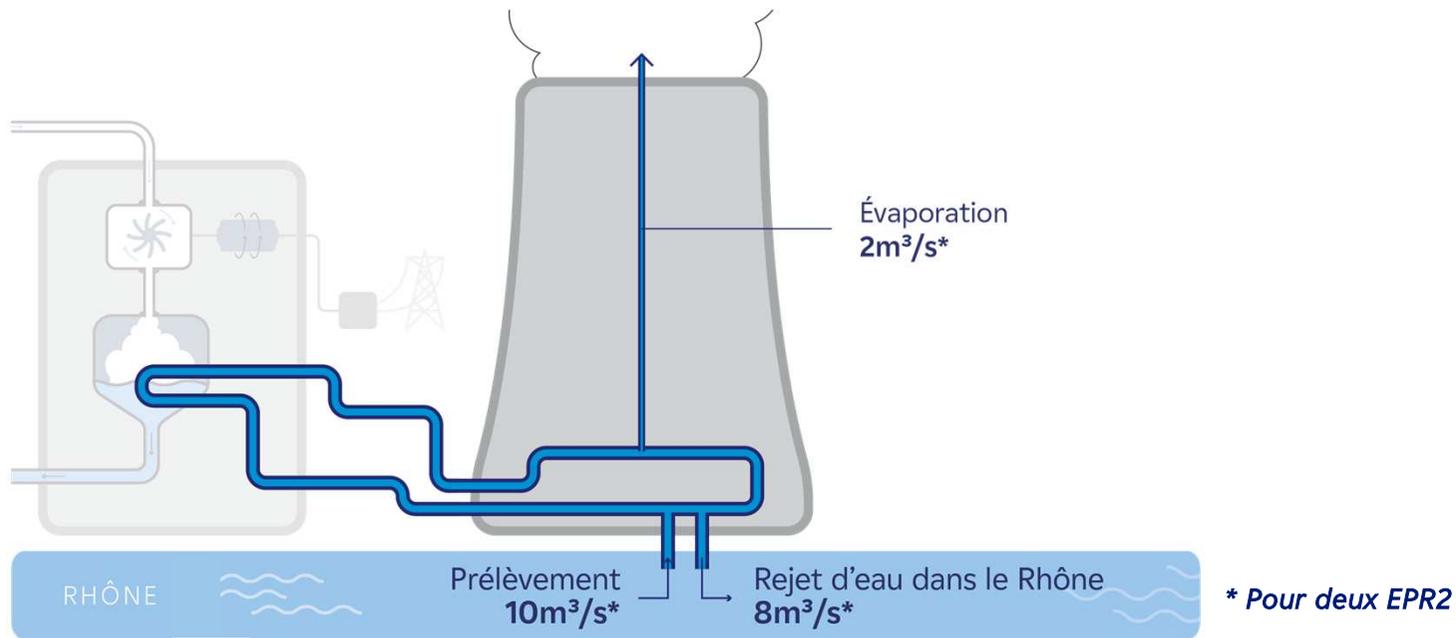
Un chantier
d'environ
15 ans

40% de la consommation d'électricité
actuelle en région Auvergne-Rhône-Alpes

+ de 8 000 salariés
au pic d'activité en **2035**

ENCART LSF

Les objectifs de préservation de la ressource en eau



CHIFFRES CLES

Moins de 0,5%
du débit moyen du fleuve

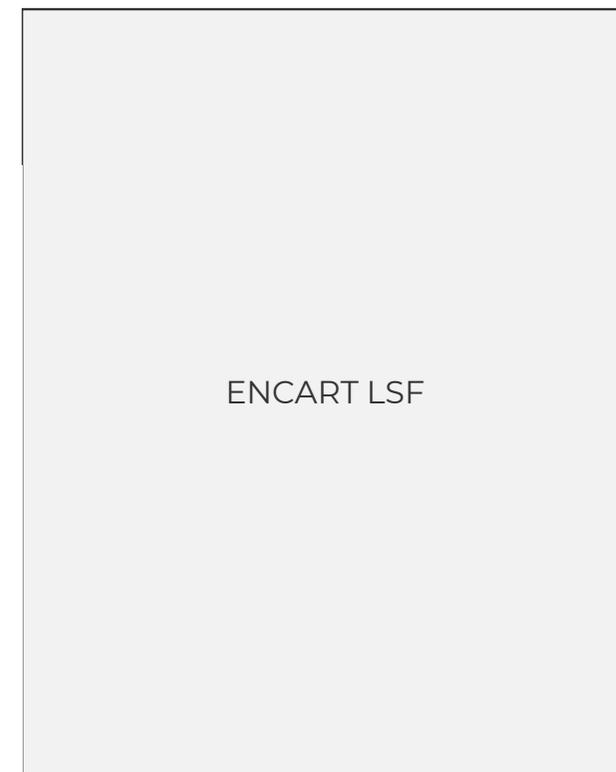
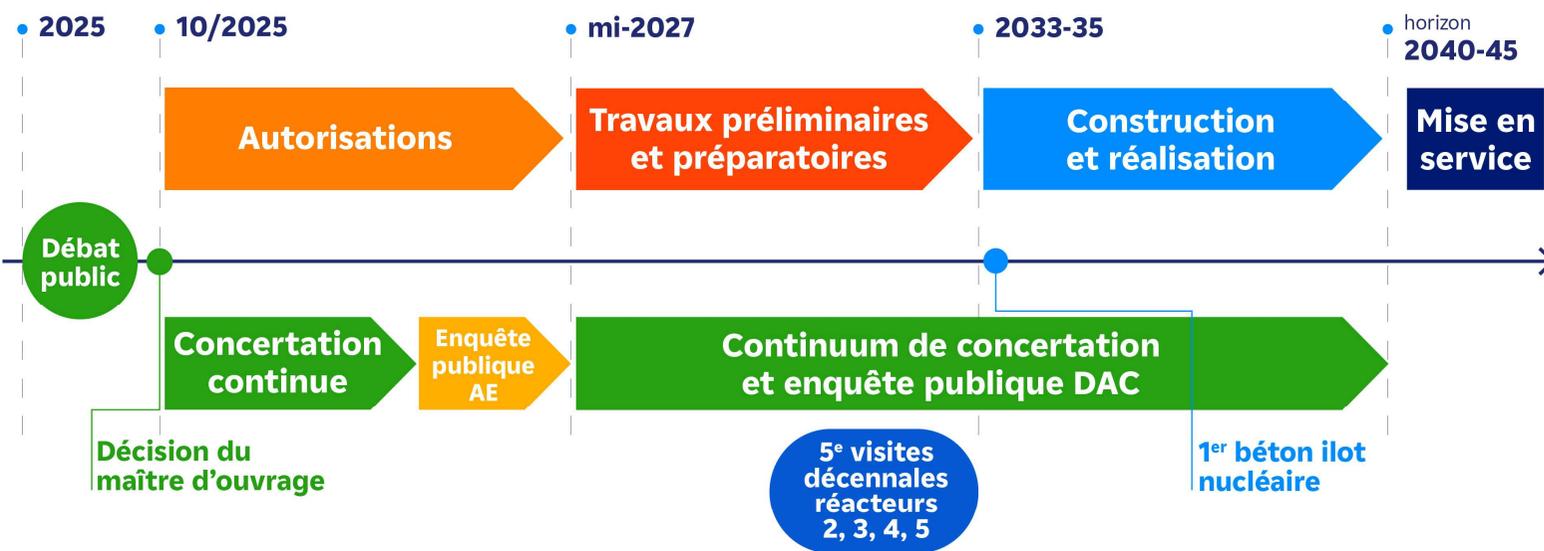
Débit

Moins de 1° C
élévation de la température
du fleuve après rejet

Thermie



Le calendrier prévisionnel



Les acteurs clés de la décision et des autorisations

Maîtrise d'ouvrage

Construction des réacteurs



Après le débat public, **EDF** est responsable de la décision et de la construction

Construction des lignes raccordant les réacteurs et le chantier



Après le débat public, **RTE** sera responsable de la construction du raccordement en fonction de la décision d'EDF

Autorités administratives

Autorisation pour les travaux préparatoires



- Les services de l'Etat chargés de l'environnement et de l'aménagement instruisent le dossier ;
- Après enquête publique, **l'Etat** délivre les autorisations

Autorisation de création des installations nucléaires



- **L'ASNR** instruit le dossier ;
- Après enquête publique **l'Etat** délivre l'autorisation

ENCART LSF





Merci